

Province de Québec

A une séance extraordinaire du conseil municipal de Laurierville, dûment convoquée par le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, par l'entremise d'un avis de convocation, dont copie a été remis à chaque membre du conseil municipal.

Cette assemblée est tenue le mardi 18 décembre 2018 à 19h30, pour prendre en considération les sujets suivants :

- **Prendre en considération le cahier des prévisions budgétaires préparé pour l'année financière 2019.**
- **Adopter, s'il y a lieu, le budget pour l'année 2019, ainsi que le programme des dépenses en immobilisations pour l'année 2019, 2020 et 2021.**

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, M. Daniel Fortin, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Budget 2019

Revenus :

Taxes	1 133 496 \$
Paiements tenant lieu de taxes	6 200 \$
Transferts	310 291 \$
Services rendus	71 000 \$
Imposition de droits	30 900 \$
Amendes et pénalités	2 200 \$
Intérêts	15 110 \$
Autres revenus	82 612 \$
Appropriation surplus accumulé	70 000 \$

Total des revenus : 1 721 809 \$

Dépenses :

Administration générale	324 855 \$
Sécurité publique	256 906 \$
Transport	325 786 \$
Hygiène du milieu	193 522 \$
Santé et bien-être	70 640 \$
Aménagement, urbanisme et développement	109 795 \$
Loisirs et culture	172 372 \$
Frais de financement	21 948 \$
Remboursement de la dette à long terme	100 685 \$
Transferts aux activités d'investissement	145 300 \$

Total des dépenses : 1 721 809 \$

Résolution 2018-347

Adoption des prévisions budgétaires 2019.

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que les prévisions budgétaires pour l'année 2019 démontrant des revenus au montant de 1 721 809 \$, et des dépenses au même montant, pour un budget équilibré, soient et sont adoptées.

Adoptée

Résolution : 2018-348**Programme triennal en immobilisations 2019-2020-2021.**

Attendu que le conseil municipal doit prévoir les dépenses en immobilisations pour les trois exercices financiers subséquents, en vertu de l'article 953.1 du Code municipal, mais que la réalisation des immobilisations prévues, peut être reportée ou annulée, dépendant des ressources financières disponibles.

En conséquence, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, d'adopter le programme triennal en immobilisations suivant pour les années 2019, 2020 et 2021 :

Programme triennal 2019-2020-2021

Objet	Mode de financement	2019	2020	2021
Rechargement en gravier du Rang 10	Aide financière et surplus accumulé	140 000 \$		
Prolongement rue des Iris	Emprunt		35 000 \$	
Plaque toponymique milieu rural	Fonds d'administration	10 000 \$		
Travaux de voirie Chemin Grosse-Ile	Emprunt, Progr. RRRL	180 000 \$	103 000 \$	
Pavage rue des Jonquilles, Fabrique et Iris	Fonds d'administration	35 000 \$		
Modification luminaires de rues	Fonds d'administration	12 300 \$	12 300 \$	
Pavage milieu urbain et rural	Programme TECQ		200 000 \$	200 000 \$
Projet Pacte rural	Fonds d'administration	18 000 \$		
Travaux voirie Rang Scott	RIRL et programme TECQ		250 000 \$	
Installation compteurs d'eau	Fonds de roulement	25 000 \$		
Totaux :		420 300 \$	600 300 \$	200 000 \$

Adoptée

Résolution : 2018-349**Clôture de l'assemblée**

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et secrétaire-trésorier